

Les indemnités seront distribuées de la façon suivante:

6€ PAR PARTIES GAGNEES (6€ x 32 = 192€)

PLUS 40€ AU PREMIER (40€)

ET 20€ AUX QUATRE SUIVANTS (20€)

192+40+80 = 312€ (16x15=240+72€ du club=312)

Les équipes participantes accumuleront des points: 2 points par partie gagnée + 1 point de participation par concours.

Les 16 triplettes réalisant le plus grand nombre de points seront qualifiées pour la phase finale.

Cette phase finale se déroulera le 21/10/2012 sous la même forme que les qualificatifs. Elle sera organisée à Neuville.

ENGAGEMENTS

– chaque club organisateur reversera la cagnote au comité soit 3€ par équipe participante + les frais d'arbitrage (0,50€ par participant).

– Chaque club organisateur est tenu d'engager dans les concours qu'il organise lorsqu'ils sont incomplets: une triplette en boulo-drome couvert et 2 triplettes en extérieur.

Pour faciliter la gestion des concours extérieurs si le nombre d'inscriptions est impair, le club organisateur ajoutera ou otera une équipe de son club. Si cela est impossible des "impairs" seront distribués avec l'attribution de 2 points à l'équipe désignée.

– Toutes les équipes participantes s'engagent à participer au minimum à un concours en extérieur

– Toute les équipes participantes s'engagent à disputer la phase finale en cas de qualification. Toute absence à cette phase finale devra être justifiée médicalement ou professionnellement sous peine de sanction.

Le Comité Départemental du Rhône se charge de l'organisation de la phase finale sauf si un club souhaite l'organiser.